

GESTION DES RISQUES ET DE L'ALEA DANS LE SECTEUR PUBLIC

OBJECTIFS

Reconnaissant l'incertitude des événements futurs, cette formation définit les actions que les organismes publics peuvent entreprendre dans ces cas de figure.

Le rôle et la fonction de la gestion des risques
Les exigences et responsabilités y afférant
L'identification du risque, la hiérarchisation, le rapport et le contrôle
Une approche du risque qui tient à son contrôle minutieux

PARTICIPANTS

Les directeurs, cadres supérieurs et chefs d'équipe
Les cadres supérieurs et professionnels de la gestion des risques
Les responsables des assurances
Les praticiens et techniciens du risque

Formation accréditée par l'Institut du Risk Management

PROGRAMME

1 – EVOLUTION DE LA GESTION DES RISQUES DANS LE SECTEUR PUBLIC	5 – TRAITEMENT DES RISQUES ET FINANCEMENT
2 – « CORPORATE GOVERNANCE »	6 – RISQUES SPECIFIQUES
3 – THEORIE ET PRINCIPES DE GESTION DES RISQUES	7 – PLANIFICATION, COMMUNICATION ET ACTION
4 – POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES, STRATEGIE ET ACTION	

PRE-REQUIS

Aucun.

DUREE

2 jours.

